



LES OUBLIÉS DE LA CULTURE SANS PRESTATAIRES : PAS DE RÉOUVERTURE ... ! DE NOS SALLES & FESTIVALS

Ils sont prestataires technique, loueurs de matériel, média, scénographes, imprimeurs, restaurateurs catering, attachés de presse, communicants indépendants, vidéastes, photographes, afficheurs, acteurs de la prévention, personnels de premiers secours, sociétés de billetterie, prestataires administratifs, brasseurs, agents de sécurité...

Une majorité de sociétés

47 % de SA- SARL-EURL
20 % de SAS

diversité de métiers

89 % ne sont pas détenteurs
d'une licence de spectacle
32 codes APE différents
non liés au secteur culturel

dépendants à la culture

pour **82** % des répondants
la majorité de leurs clients sont
des structures culturelles

une pérennité en danger

93 % des répondants
estiment que la pérennité de leur
entreprise est en danger

risques de licenciements

38 % des répondants
envisagent le licenciement
de salarié.e.s permanent.e.s
dont 11% la totalité de l'effectif permanent

cessation d'activité

20 % des répondants
envisagent une cessation définitive
à court ou long terme.

« 80% de mon chiffre d'affaire dépend d'événements qui se déroulent entre avril et août. J'ai bien peur de vivre une année blanche et de mettre mes salariés dans des situations stressantes quant à leur avenir. »

ACTIVITÉS

Prestataire technique	11
Location de matériel, décors	8
Média	7
Scénographe	7
Imprimerie et reproduction	7
Restauration, catering	6
Communication, relations publiques	6
Captation, enregistrement	5
Logistique, transport, distribution	5
Sécurité	5
Formation	5
Affichage	4
Brasseur, boissons	3
Médical, paramédical	3
Ré-emploi - gestion des déchets	3
Prestations administratives	2
contrôle, placement,	1
Billetterie	1

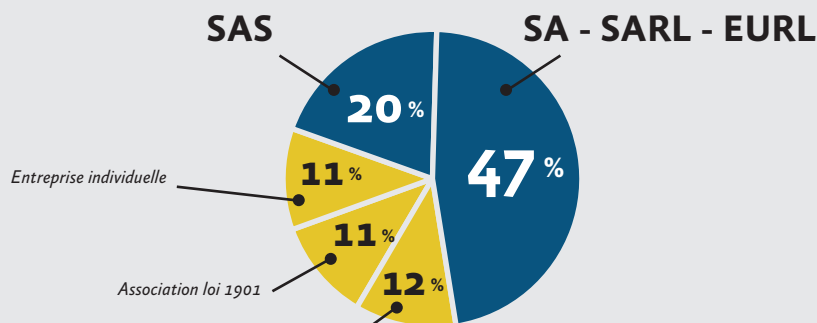
questions à choix multiples.
Les répondants ont souvent plusieurs activités

« Nos clients sont des structures culturelles et des collectivités locales. Les prestations sont annulées donc non payées. Pourtant, il y a eu du temps de travail en amont que l'on a investi. Il faut que tout le monde soit solidaire. »

« On parle des prestataires comme des oubliés de la culture. Mais il y aura les oubliés des oubliés... Nos fournisseurs. C'est sans fin. On est tous liés les uns aux autres. Dans cette situation, chacun doit faire attention à son entourage. »

STATUTS JURIDIQUES

question posée : « Quelle est le statut juridique de la structure ? »



Autres : Auto-entrepreneurs Coopérative, Scop, Scic, Auteur, Intermittent

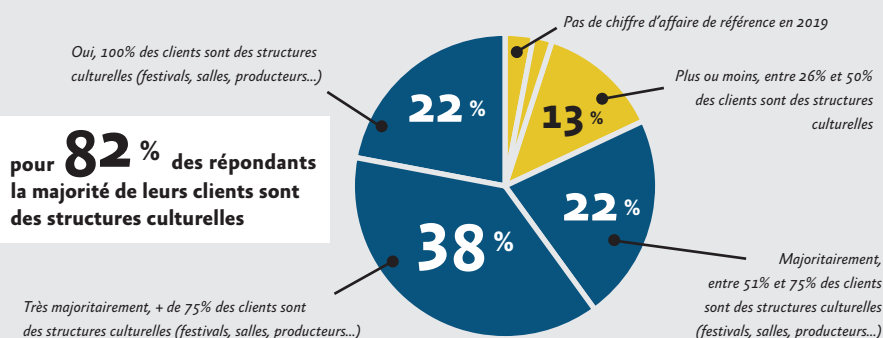
ANNÉES DE CRÉATION MOYENNE DES STRUCTURES : 2009

10 structures ont moins de 5 ans.
18 ont entre 5 et 9 ans.

17 structures ont plus de 15 ans.
9 ont entre 10 et 15 ans.

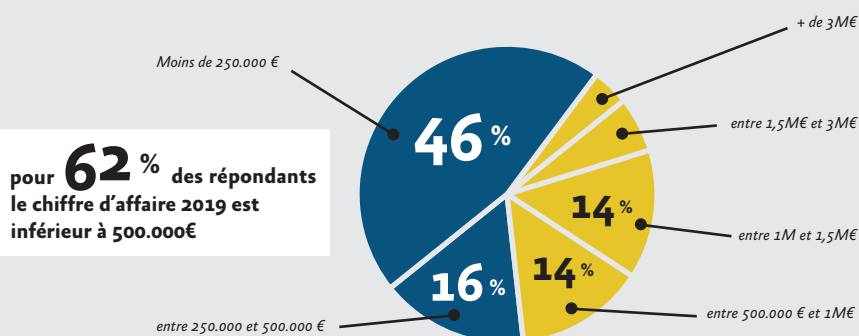
PROVENANCE DES CLIENTS

question posée : « Le chiffre d'affaires 2019 est-il lié au secteur culturel ? »



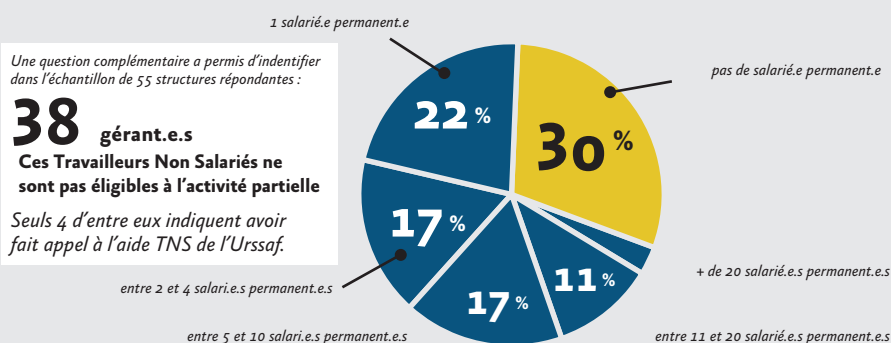
CHIFFRE D'AFFAIRE 2019

question posée : « Quel a été votre chiffre d'affaire en 2019 ? »



NOMBRE DE SALARIÉ.E.S

question posée : « Nombre de salarié.e.s permanent.e.s (hors gérant.e.s TNS) au 15 mars 2020 ? »



« Sans parler de salaire, mes frais de charges fixes (loyer, assurances, abonnements...) sont largement supérieurs à l'aide du fonds de solidarité. Avec une inactivité de mars à ..., c'est toute la trésorerie qui y passe ! »

PERTES EN CHIFFRE D'AFFAIRE

48 répondants ont communiqué leurs chiffres

14,6 millions d'€
en cumulé pour 48 structures

moyenne : **304.333 €** par structure
médiane : **95.000 €** par structure

FINANCIÈRES D'EXPLOITATION

29 répondants ont communiqué leurs estimations de pertes réelles (différence de perte du chiffre d'affaire par rapport aux frais non engagés et aux frais supplémentaires).

4,07 millions d'€
en cumulé pour 29 structures

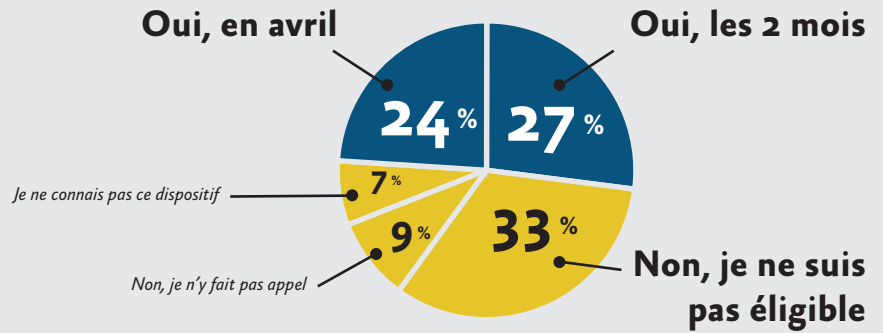
moyenne : **138.970 €** par structure
médiane : **27.500 €** par structure

« J'embauche essentiellement des contrats courts au régime général (CDD). Sans activité, pas de mission contractualisée. Là, il n'y a pas de chômage partiel mais du chômage réel avec la perspective du RSA. »

« C'est compliqué de s'engager dans l'avenir avec un prêt. On n'a aucune lecture sur l'état du marché. Les festivals ont subi de grosses pertes et il est à prévoir que les prestations seront leur variable d'ajustement. »

FONDS DE SOLIDARITÉ

question posée : « Avez-vous bénéficié du Fonds de solidarité national, en mars et en avril ? »



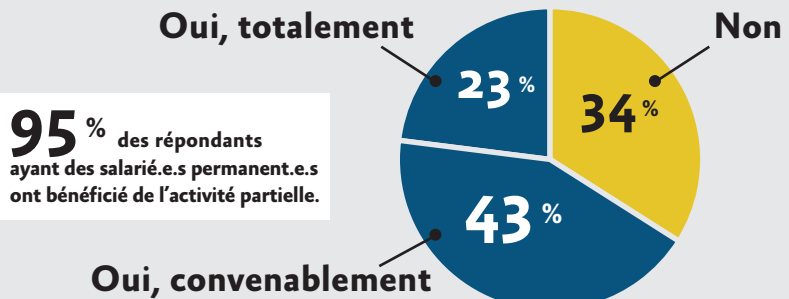
LA MÉDIANE DES CHARGES FIXES (hors salaire) est de : 2.900€

18 ont moins de 1.500€ de frais fixes / mois.
7 ont entre 2.000€ et 3.000€ / mois.

12 ont entre 4.000€ et 9.000€ / mois.
10 ont plus de 11.000€ / mois.

ACTIVITÉ PARTIELLE

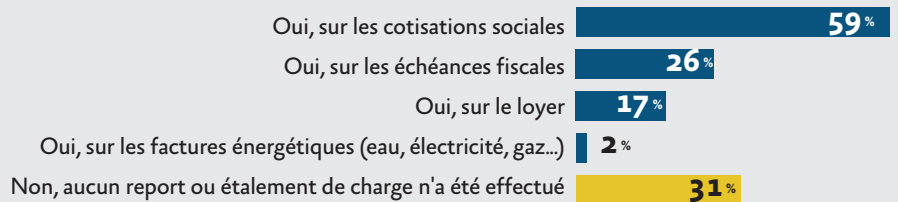
question posée : « Avez-vous bénéficié de l'Activité partielle sur la période mars - avril - mai ? »



95% des répondants ayant des salarié.e.s permanent.e.s ont bénéficié de l'activité partielle.

REPORT OU ANNULATION DE CHARGES

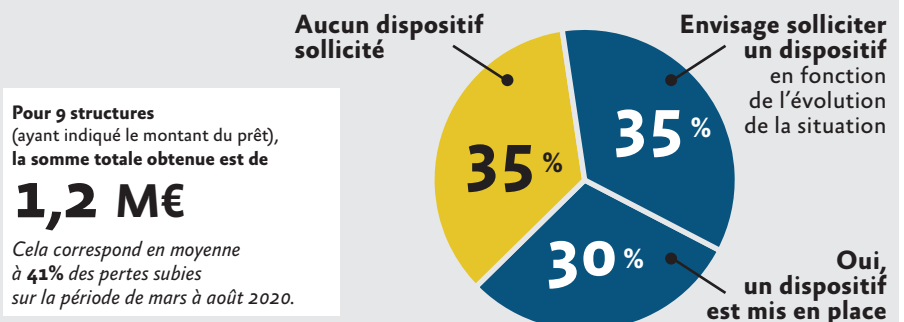
question posée : « Avez-vous bénéficié d'un report ou étalement de charges ? »



84% n'ont eu aucune annulation de charges spécifiques (sur le loyer ou autres...) Une crainte est exprimée sur le fait de ne pas être considéré comme entreprise culturelle et d'être exclu des dispositifs d'exonération de charges.

DISPOSITIFS DE PRÊT OU D'AVANCE

plusieurs questions ont été posées sur le PGE, le fonds territorial Résilience, les prêts BPI, le dispositif Redéploiement... les résultats, ci dessous, ont été réalisés sur l'échantillon de SARL - SA - EURL - SAS (37 répondants)



Pour 9 structures (ayant indiqué le montant du prêt), la somme totale obtenue est de

1,2 M€

Cela correspond en moyenne à **41%** des pertes subies sur la période de mars à août 2020.

« Mon activité est associée avec un secteur qui n'est pas en difficulté. Pourtant, mon entreprise l'est réellement. je crains ne pas être soutenu comme le secteur culturel. »

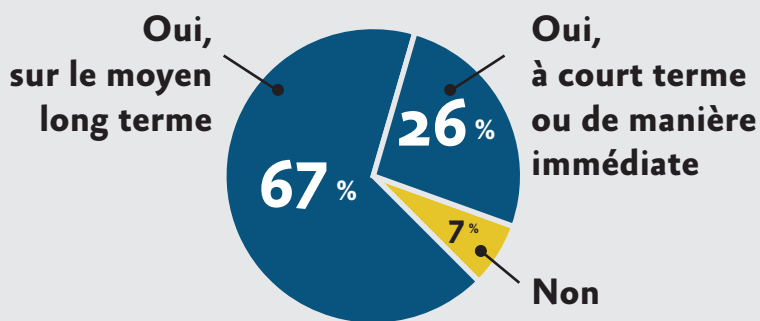
« Tout est à l'arrêt, notre CA d'avril 2020 en est l'illustration : 5400€ contre 110.000€ pour un mois d'avril "normal". »

« La situation est extrêmement grave, l'incertitude pèse sur la reprise du monde du spectacle. Impossible de prévoir, arrêt ou ralentissement des commandes et engagements financiers. »

« Nous espérons que la saisonnalité de notre activité sera prise en compte dans les mesures gouvernementales. il n'y aura pas de reprise d'activité avec des festivals avant avril 2021. »

PÉRENNITÉ DES STRUCTURES

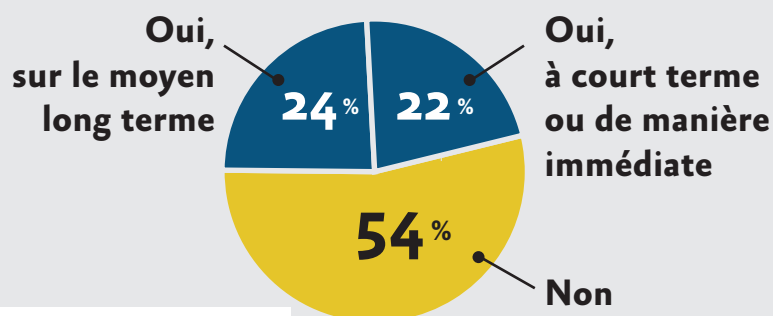
question posée : « La situation actuelle met-elle en danger la pérennité de votre entreprise ? »



LICENCIEMENTS

question posée : « Avez-vous déjà envisagé le licenciement de salarié.e.s permanent.e.s ? »

les résultats, ci dessous, ont été réalisés sur l'échantillon de structures ayant des salarié.e.s permanents (37 répondants)

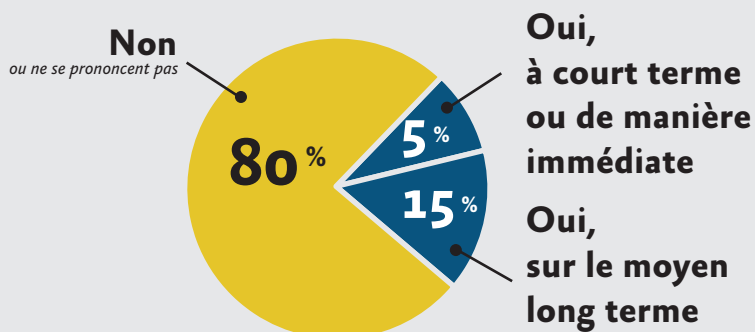


25% de l'ensemble des salarié.e.s permanent.e.s sont concerné.e.s par ces risques de licenciement

Pour 6 répondants, le licenciement concerne la totalité des salarié.e.s permanent.e.s. Dans leur cas, l'activité se poursuivrait uniquement avec le.a gérant.e.

CESSATIONS DÉFINITIVES D'ACTIVITÉ

question posée : « Avez-vous bénéficié d'un report ou étalement de charges ? »



Les dates indiquées pour les cessations d'activités définitives sont :

Juillet 2020 - cet été si nous n'avons pas le PGE - dans 3 mois - entre 2 et 6 mois - en septembre à l'automne - entre octobre et décembre - décembre 2020 - de 12 à 18 mois - été 2021 - dans 2 ans

Ce document a été élaboré suite aux discussions entre adhérents et partenaires du Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire. Sont associés à cette démarche collective : Le Zénith de Nantes-Métropole, Oscar, La Ressourcerie culturelle, Techninomades, Zébulon Régie, Budo Sécurité, Le Réseau Eco-Evenement (REEVE).



Le Pôle est un réseau de 130 structures musicales actuelles en Pays de la Loire. Ses missions sont la mise en réseau, l'observation, l'accompagnement, la valorisation et l'expérimentation.

Le Pôle de coopération pour les Musiques Actuelles en Pays de la Loire
6 rue Saint Domingue - 44200 Nantes - 02 40 20 03 25
www.lepole.asso.fr

Le Pôle est financé par :

